



CADRE DE VIE

ENQUÊTE PUBLIQUE



L'îlot triangle est délimité par les avenues de la Gare, Georges Clemenceau et la chaussée Jules César.

ÎLOT TRIANGLE : OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet d'aménagement urbain dit de « l'îlot triangle » poursuit son évolution avec un point d'étape au mois de mai : l'enquête publique.

Pour rappel, l'îlot triangle est un site composé d'anciens bâtiments, délimité par les avenues de la Gare, Georges Clemenceau et la chaussée Jules César, à proximité directe de la gare de Montigny-Beauchamp. La municipalité a amorcé ce projet de refonte urbaine dans l'objectif de faire de cet espace un levier de redynamisation du centre-ville. La construction de logements, de commerces et de services en pied d'immeubles va apporter à la fois de la densité résidentielle et commerciale en cœur de ville et participer à l'amélioration du cadre de vie avec des espaces publics pacifiés et végétalisés.

Une commissaire-enquêtrice a été nommée par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour recueillir les avis des habitants sur ce projet structurant. Elle assurera des permanences en mairie et à l'issue de l'enquête, elle remettra un rapport au préfet du Val d'Oise dans lequel seront consignées ses conclusions.

Ainsi, du 9 mai au 5 juin, les Beauchampois sont appelés à faire part de leurs observations sur les sujets suivants :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp ;
- Une enquête parcellaire en vue de la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Consultez le dossier

Les pièces des dossiers de déclaration d'utilité publique et parcellaire ainsi que les registres d'enquêtes sont disponibles :

- En mairie (1 place Camille Fouinat) aux horaires d'ouverture, en format papier et sur un poste informatique ;
- Sur le site internet de la commune : ville-beauchamp.fr ;
- Sur la plateforme participative en ligne : jeparticipe.ville-beauchamp.fr ;
- Sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : val-doise.gouv.fr rubrique « Les déclarations d'utilité publique ».

Consignez vos observations

- En mairie sur registre papier ;
- Sur le registre numérique accessible depuis ville-beauchamp.fr et jeparticipe.ville-beauchamp.fr ;
- Lors des permanences de la commissaire enquêtrice, exceptionnellement de façon orale ;
- Par voie postale à la mairie de Beauchamp, sise 1 place Camille Fouinat 95250 Beauchamp, à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- Par courriel à l'adresse suivante : ilottriangle@mail.registre-numerique.fr

Permanence de la commissaire-enquêtrice

- Samedi 13 mai de 9h à 12h dans la salle annexe de la mairie,
- Mercredi 24 mai de 14h à 17h dans la salle du conseil municipal,
- Lundi 5 juin de 16h à 19h dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITSY MEET est prévue le jeudi 1^{er} juin de 17h30 à 19h30, les créneaux sont à réserver via l'interface du registre électronique.